



## République Française

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 27 FEVRIER 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mardi 21 février 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

**Commune d'Allonzier la Caille**

M. Jean-Pierre CAUQUOZ *procuration*, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

**Commune de Cernex**

M. Vincent TISSOT

**Commune de Cercier**

M. Patrice PRIMAULT

**Commune de Copponex**

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER *procuration*

**Commune de Cruseilles**

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD

**Commune de Cuvat**

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

**Commune du Sappey**

M. Pierre GAL

**Commune de Villy le Bouveret**

M. Jean-Marc BOUCHET

**Commune de Menthonnex en Bornes**

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

**Commune de Saint-Blaise**

Mme Christine MEDEVAND

**Commune de Villy le Pelloux**

Mme Charlotte BOETTNER

**Commune de Vovray-en-Bornes**

M. Xavier BRAND

**Quorum :** nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents : 1

**Secrétaire de séance :** M. Jean PALLUD

**Date d'affichage :** 28 FEV. 2023

**OBJET : SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES**



# SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-1 et suivants et R.2124-1 et suivants

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 2 février 2023

Monsieur le Président expose qu'en date du 20 octobre 2022, une consultation en procédure formalisée a été lancée en vue de la conclusion du marché de prestations de nettoyage des bâtiments de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

L'avis de publicité a été publié sur le profil acheteur de la CCPC, sur le Dauphiné Libéré, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Le marché public est passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande pour une durée initiale de 16 mois, reconductible deux fois pour une durée de 12 mois. Il est divisé de la façon suivante :

N° du lot	Désignation du lot	Sans montant minimum et avec un montant maximum		
		1ère période	1ère année de reconduction	2ème année de reconduction
Lot 1	Nettoyage des bâtiments scolaires	300 000 € HT	250 000 € HT	250 000 € HT
Lot 2	Nettoyages des locaux administratifs, associatifs, culturels et sportifs	125 000 € HT	125 000 € HT	125 000 € HT

Monsieur le Président indique que la date limite de réception des offres était fixée au 12 décembre 2022 à 12h00 ; qu'après une modification des documents de consultation visant à corriger certaines erreurs matérielles constatées dans le bordereau des prix unitaires, le délai de remise des offres a été prolongé au 23 décembre 2022 à 12h00. Un avis rectificatif a été publié en ce sens au BOAMP le 10 décembre 2022 et au JOUE le 12 décembre 2022.

Quatre offres ont été remises et aucune n'a été jugée irrecevable, irrégulière ou inacceptable.

Après avoir procédé à l'analyse des offres au regard des critères d'attribution prévus dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie en date du 2 février 2023, a décidé d'attribuer le lot 1 et le lot 2 du marché, objet de la présente, à l'entreprise STEAM MULTISERVICES (8 RTE DES CREUSES - 74960 ANNECY).

Il invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.



**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le lot 1 et le lot 2 de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communautaires de la CCPC
  
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les modifications de marché public dans la mesure où ces dernières sont sans incidence financière en plus-value sur le montant estimatif initial du marché

Le secrétaire de séance  
Jean PALLUD

Acte certifié exécutoire le :

28 FEV. 2023

Le Président  
Xavier BRAND

